

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en trottoir et en chaussée par l'entreprise AXEO TP pour le compte de SOURCEO, rue du 11 novembre 1945 et en limite de la rue Jean Jaurès et de l'avenue du Sart, avec mise en place d'une base de vie et de stockage, sur les places de stationnement situées face au cabinet médical au N°35 avenue du Sart, il convient de prolonger notre arrêté 2021-28024 et prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N°2021-28279.

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté N°2021-28024 en date du 12 janvier 2021 est reconduit dans les mêmes conditions à partir du 27 mars 2021 jusqu'au 9 avril 2021.

Article 2.

Les autres articles de notre arrêté N°2021-28024 restent inchangés.

N°2021-28279.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 4.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq
- Service Sécurité de Villeneuve d'Ascq,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- L'entreprise AXEO TP, port fluvial - 1 ère avenue – 59211 SANTES.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 17 mars 2021,
Le Maire,

Gérard CAUDRON



Affiché le :

2 6 MARS 2021